

PROJET DE CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Ville de Rouen, représentée par Monsieur Bruno BERTHEUIL, Adjoint au Maire chargé de la Jeunesse et de la Vie Etudiante, agissant au nom et pour le compte de ladite Ville en vertu d'un arrêté de délégation de Mme le Maire de ROUEN en date du 8 avril 2011 et d'une délibération du Conseil Municipal en date du 8 juillet 2011

ci-après désignée par les termes « **la Ville** »

d'une part,

ET

L'association dénommée « Centre Régional Information Jeunesse de Haute-Normandie » (CRIJ), association loi 1901 représentée par Monsieur Patrice COLASSE, son Président, dûment habilité à cet effet par délibération du Conseil d'Administration du 23 juin 2011

ci-après désignée par les termes « **l'Association** »

d'autre part,

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

La population étudiante rouennaise est estimée à 35 000 étudiants, dont 24 000 inscrits à l'Université. Ils se répartissent entre plusieurs grands pôles de l'agglomération (Pasteur, Martainville, Madrillet, Mont-Saint-Aignan, ...).

La Ville a pour volonté de renforcer ses liens avec le monde étudiant. Ainsi, outre l'organisation d'évènements tels « Les Zazimuts – Semaine de l'étudiant », dispositif d'accueil des étudiants rouennais organisé une fois par an, la Ville coordonne diverses actions de partenariat et participe à diverses manifestations (Salon de l'Étudiant, Modulo, ...).

La mission Vie Étudiante de la Direction de la Dynamique Territoriale de la Ville est chargée de la mise en œuvre de la politique municipale vis-à-vis de la population étudiante.

Parallèlement, le service Jeunesse de la Ville met en œuvre les orientations de la Ville de Rouen en faveur de la jeunesse de son territoire en favorisant l'accès de celle-ci aux loisirs, à son autonomie ainsi que sa participation sous différentes formes à la vie de la cité.

Pour consolider cette dynamique territoriale, la Ville de Rouen implantera une Maison de l'Étudiant, une bibliothèque de quartier et la galerie photo de l'association du Pôle Image Haute-Normandie, en lieu et place de l'actuel Hangar 9 de l'Espace des Marégraphes, propriété du Grand Port Maritime de Rouen. L'ouverture du Hangar 9 est programmée pour la fin d'année 2013.

Dans ce cadre, la Maison de l'Étudiant accueillera la mission Vie Étudiante de la Ville de Rouen et les services du Centre Régional Information Jeunesse de Haute-Normandie (voir présentation en annexe) ; chaque entité conservant néanmoins ses caractéristiques et son identité propre.

Lieu de rencontre, de convivialité et d'échange pour les étudiants, la Maison de l'Étudiant aura notamment pour missions l'information sur les programmes de manifestations publiques, sur les équipements culturels et sportifs municipaux, sur les services d'aide au logement, de conseil juridique ou d'accès à l'emploi en partenariat avec les acteurs institutionnels et associatifs. L'aide à l'orientation, en particulier sur les études supérieures, constituera l'un des autres services rendus. Elle comprendra également un espace dédié aux Relations Internationales destiné à accueillir les étudiants étrangers et à offrir des services d'aides à la mobilité et aux échanges internationaux.

Elle s'inscrit dans une logique de complémentarité et de réseau avec la Maison de l'Université (située sur le Campus de Mont-Saint-Aignan) et le projet du Technopole du Madrillet.

Ce projet permettra de développer des partenariats reposant sur les attendus suivants :

- Offrir un lieu complémentaire d'accueil, d'informations et de services aux étudiants présents sur l'agglomération et plus largement à tout public, jeunes et adultes.
- Mettre en synergie les activités du CRIJ et celles de la mission Vie Étudiante.
- Mutualiser une partie des espaces et des services du H9 entre tous les partenaires (Maison de l'Étudiant constituée du CRIJ et de la mission Vie Étudiante, Bibliothèque de quartier, galerie du Pôle Image).
- Intégrer dans l'équipement H9 un aspect d'éducation à l'information, aux médias, aux pratiques numériques.

OBJET DE LA CONVENTION

Afin de renforcer sa politique à destination des jeunes et plus particulièrement des étudiants, la Ville s'inscrit dans une démarche de développement territorial prenant appui sur le renforcement de partenariats.

La présente convention a pour objet de préciser la nature du partenariat entre la Ville et l'Association pendant la période d'élaboration du projet de rénovation du H9 et de création de la Maison de l'Étudiant.

La durée de cette convention est subordonnée à la mise à disposition du Hangar 9 aux utilisateurs (prévue pour fin 2013).

Article 1^{er}

Considérant que la Ville et l'Association entretiennent depuis plusieurs années des relations étroites dans les domaines de la Jeunesse et de la Vie Étudiante, il a été convenu entre les deux parties que l'Association transférerait l'intégralité de ses services dans les locaux du H9 dès la mise à disposition des locaux. À cet effet, un nouveau cadre conventionnel prolongera la présente convention de partenariat (cf. article 5).

La réunion au sein du Hangar 9 de l'Association et de la mission Vie Étudiante de la Ville, sous l'appellation « Maison de l'Étudiant », permettra de repérer les complémentarités des activités de chacun, d'établir un partage des tâches et une mutualisation des moyens mis en œuvre.

Article 2

Dans le cadre de cette implantation conjointe, la Ville s'engage à une concertation régulière avec l'association dans le cadre de l'élaboration du projet Hangar 9 et de la définition des principes de fonctionnement communs pour cet équipement.

L'Association sera régulièrement tenue informée des décisions prises par la Ville et des avancées relatives à ce projet.

Article 3

La concrétisation des termes de l'article 2, dans le prolongement de la période préparatoire, se traduit par les dispositions suivantes :

- Concertation régulière entre la Direction de la Dynamique Territoriale (mission Vie Étudiante), la Direction du Développement Culturel (direction des Bibliothèques), le Pôle Image, l'Association.
- Rencontres entre les équipes de l'Association, des Bibliothèques et de Pôle Image.
- Participation de l'Association aux échanges avec le Cabinet d'architectes retenu, sous couvert de la Direction des Bâtiments.
- Contact avec la Direction des Bâtiments, en lien et sous couvert de la Direction de la Dynamique Territoriale (mission Vie Étudiante).

Cet ensemble pourra être complété par d'autres mesures jugées utiles.

Article 4

Afin de confirmer la place de l'Association au côté de la Ville, il a été décidé de poursuivre voire de renforcer pendant la durée de la convention, un partenariat actif autour de plusieurs projets liés à la vie étudiante et à la jeunesse :

- « **Les Zazimuts – Semaine de l'Étudiant** », avec à titre d'exemple la participation aux groupes de travail avec les étudiants et à la soirée « Cinéma » ainsi que la réalisation de reportages vidéo sur le monde étudiant. L'Association constituera un relais d'information auprès des publics concernés
- « **Guide des bons plans de l'étudiant rouennais** » - L'Association coréaliserait avec les services de la Ville, les prochaines éditions de ce guide qui seront diffusées à l'occasion de chaque rentrée universitaire. Les principales informations du guide seront reprises sur le site Internet de la Ville et sur celui de l'Association.
- Le Forum annuel « **job d'été** », organisé par l'Association avec le concours de Pôle Emploi, met en connexion des offres et des demandes de travail des jeunes pour la période estivale. Cette manifestation apporte aux jeunes une information, des outils et leur permet d'accéder à des entretiens d'embauche. Pour répondre à la demande d'un nombre croissant de jeunes et établir davantage de liens entre le forum et les structures municipales dédiées à la jeunesse, la Ville et l'Association uniront leurs moyens notamment humains

pour doubler dès 2012 la surface consacrée au forum et pourront ainsi accueillir et informer les jeunes dans de meilleures conditions.

- **Information Jeunesse** - Parallèlement à son implication dans la vie étudiante rouennaise, l'Association accompagne la Ville dans le développement de l'information destinée à la jeunesse avec le projet de création d'un Point Information Jeunesse (PIJ) intégré aux services de la Maison du Plateau. Outre l'aide au montage du dossier de création, l'Association formera le personnel municipal en charge de l'accueil, de l'animation et de la gestion du PIJ.
- **Expression des jeunes** - Dans le cadre de ses missions, l'Association favorise l'expression des jeunes à partir d'outils d'information variés (web radio, reportages vidéo, plateau TV... L'Association contribuera au développement de l'utilisation de ces outils multimédias ; à cet effet, elle assure la formation d'animateurs de la Ville.

Les modalités d'intervention de l'Association seront précisées d'un commun accord pour chacun de ces projets dont la liste n'est pas exhaustive. Ces partenariats entre la Ville et l'Association seront affichés dans la communication.

Article 5

La Ville proposera à l'Association un an avant la fin de la présente convention un nouveau cadre conventionnel (fin 2012 compte-tenu de la période prévisionnelle de livraison du Hangar 9). Celui-ci, s'inscrira dans une logique de pluriannualité longue et permettra de déterminer les conditions de mise à disposition des locaux, le mode de gouvernance commun, ainsi que les objectifs poursuivis en matière de politique à mener pour la dynamisation de la vie étudiante rouennaise.

Article 6

Chacune des parties pourra résilier la présente convention, à tout moment, par lettre recommandée avec avis de réception moyennant un délai de trois mois avant la fin souhaitée du partenariat.

Les parties cocontractantes conviennent de mettre en œuvre tous les moyens dont elles disposent pour résoudre de façon amiable tout litige qui pourrait survenir dans l'appréciation ou l'interprétation de cette convention. Si toutefois un différend ne pouvait faire l'objet d'une conciliation entre les parties, il serait soumis aux tribunaux de Rouen compétents.

Fait à ROUEN, le

, en cinq exemplaires

P. LE MAIRE DE ROUEN,
par délégation

P. Le CRIJ,

Bruno BERTHEUIL
Adjoint au Maire

Patrice COLASSE
Président

L'association du Centre Régional Information Jeunesse de Haute-Normandie

Le Centre Régional Information Jeunesse de Haute-Normandie (CRIJ) a pour vocation essentielle de mettre à la disposition de tous les jeunes, par tous les moyens appropriés, les informations qui les concernent dans tous les domaines et de les aider à formuler leurs projets d'orientation.

Le CRIJ, structure associative, est l'un des composants du réseau national « Information Jeunesse » dont le Ministère de référence est celui de l'Education nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative.

L'association « a pour objet, dans le cadre d'une mission à caractère de service public, de mettre à la disposition de tous les jeunes, par tous les moyens appropriés, les informations qui les concernent dans tous les domaines. Ces informations et services sont également accessibles aux familles et aux autres publics. Elle constitue un centre de ressources à vocation locale, départementale et régionale qui s'inscrit dans le développement des services mis à disposition du public par les collectivités publiques. Pour ce faire, elle recueille et assemble une information généraliste de qualité et en assure la diffusion. Elle vise aussi à favoriser l'autonomie, l'initiative et l'engagement des jeunes. Pour cela, elle met en place toutes actions, activités et manifestations qu'elle juge utiles. Elle travaille en partenariat et avec tous les réseaux que son objet social implique, sans se substituer à eux conformément au principe de subsidiarité. Le CRIJ garantit la liberté de conscience, le respect du principe de non-discrimination et l'égal accès des hommes et des femmes à l'information et aux services proposés par l'association.¹ ».

Le Conseil d'Administration est composé de personnalités qualifiées, de représentants d'associations, de membres issus du Réseau Information Jeunesse, ainsi que de membres associés représentant les partenaires du CRIJ dont les collectivités territoriales, en particulier la Ville de Rouen.

Un centre de ressources, des publics

Le CRIJ est un centre de ressources à vocation locale, départementale et régionale qui recueille et assemble une information généraliste de qualité ; il en assure la diffusion. Outre l'accueil dans ses locaux, à Rouen, le CRIJ soutient l'activité sur l'ensemble de la Haute-Normandie, de 38 Points ou Bureaux Information Jeunesse (en 2011), mis en place par des municipalités, des structures intercommunales ou des associations, et labellisés par les services de l'État (DRJSCS).

L'une des particularités du CRIJ, en qualité de structure concourant à l'Accueil Information Orientation (AIO), est de ne pas avoir de public cible ou captif. Le CRIJ accueille majoritairement des 16/30 ans, de situations ou profils divers (lycéens, étudiants, en recherche de solutions alternatives ; demandeurs d'emploi) ; les autres publics sont des parents, des professionnels de l'éducation ou de la formation, des personnes en situation de recherche...

¹ Article 3 des statuts

L'équipe est constituée d'une douzaine de salariés relevant du droit privé (convention collective de l'animation).

L'accueil et les services

Ils se regroupent en six grands chapitres :

- **Accueil**
 - Accueil libre et anonyme
 - Service gratuit
 - Rendez-vous personnalisé possible
- **Accès à l'information**
 - Production documentaire (« ACTUEL Haute Normandie »),
 - Création et diffusion d'informations par le biais de web Radio ou de web TV
 - Animation du site www.crij-haute-normandie.org
 - Mise à disposition des informations soit par consultation dans les locaux, soit par accès Internet, soit par véhicule itinérant (« Mobil'Infos Eure »)
- **Services**
 - « Atoustages » : recherche de stage conventionné en entreprise, site www.atoustages.com
 - Jobs
 - Logements
 - « CREA CV » : aide à la rédaction de CV et de lettres de motivation
- **Accompagnement de projets individuels ou collectifs**
 - Ateliers « Initiative Citoyenneté Active »
 - Mobilité internationale par le départ en « Service Volontaire Européen » (SVE)
 - Soutien lors de l'entrée dans les études supérieures : site www.lumieresdescites.com
- **Événementiel**
 - Montage de Forums (« Jobs d'été », « Baby-sitting »...)
 - Accompagnement de manifestations (« Zazimuts », Nuit de l'orientation, Entreprendre Pour Apprendre ...)
 - Animation de plateau TV...
- **Animation du réseau Information Jeunesse**
 - Accompagnement de 38 structures (BIJ et PIJ) réparties en région

Les partenariats et les ressources

Dans le cadre de conventions d'objectifs et de partenariat, le CRIJ est soutenu par :

- L'État, Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS de Haute-Normandie).
- La Région Haute-Normandie.
- Le Département de Seine-Maritime.
- Le Département de l'Eure.
- La Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe (CREA).
- La ville de Rouen.

Des Fondations ou entreprises apportent une contribution à des projets spécifiques dont :

- « Lumières des Cités » : Caisse d'Épargne Normandie ; La Poste ; GDF-SUEZ ; ExxonMobil ; Matmut ; SNCF.
- « Stages et Handicap » : Fondation de la Société Générale ; Fondation de France.

Par ailleurs, de nombreux partenariats dont certains s'inscrivent dans un cadre conventionnel formel, sont développés par le CRIJ :

- **Atoustages** : Région Haute-Normandie, Rectorat de l'Académie de Rouen, Université de Rouen, Université du Havre, Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie, autres Chambres consulaires ...
- **Jobs** : la CREA, Pôle Emploi...
- **Lumières des Cités** : DRJSCS, Région Haute-Normandie, Rectorat de l'Académie de Rouen...
- **Mobilité Européenne** : agence française pour le « Programme Européen Jeunesse en Action ».
- **Cité des Métiers** : membre fondateur du Groupement d'Intérêt Public.

De nombreuses actions sont développées en lien avec des associations ou organismes en lien avec le monde étudiant dont Fac-Here, Journal étudiant "Tapis volant", AFIJ, HandiSup, radio R2R, radio RC2, Rockamenbert, Steac-Frit, Solidar'India, Aid'Africa, Energ'Humens...